

# Nounou Vadrouille



***Garde d'enfant(s) Occasionnelle***

**LIVRET D'ACCUEIL**

[www.nounouvadrouille.fr](http://www.nounouvadrouille.fr)



**Votre interlocutrice**  
Alice 06 37 65 19 73

# SOMMAIRE

**PAGE 3 : Nounou Vadrouille: Historique !**

**PAGE 4 : Qualité de service**

**PAGE 5 : Baby-sitting occasionnel**

**PAGE 6 : Tarifs adhérents**

**PAGE 7 à 8 : Nos Conditions Générales**

**PAGE 9 : Avantages Fiscaux**

**PAGE 10 à 11 : Aides financières de la CAF**

**PAGE 12 : Faire votre demande d'aide CAF**

**PAGE 13 : Recours en cas de litige**

# NOUNOU VADROUILLE

**Nounou Vadrouille** a été créé en 2014 sous le statut de “micro-entreprise privée”. Au fil des années et de son développement, le statut a changé pour devenir “Entreprise Individuelle privée” à partir de 2019.

Numéro SIRET : **807 986 583 00035**

Numéro TVA: **FR86807986583**

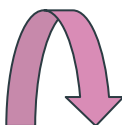
**Prestataire de service dédié à l'enfance, Déclaré et Agréé** par l'Etat depuis 2019 sous le numéro **SAP807986583** (accordé par la DIRECCTE : Unité Territoriale de la Gironde, 33000 BORDEAUX, Téléphone: 05 56 00 07 77). Les familles bénéficient des **aides de la CAF** et de la **déduction d'impôts** pour la garde d'enfants à domicile et l'accompagnement des enfants dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante).

Nounou Vadrouille n'est pas un réseau, c'est une petite entreprise de proximité. L'entreprise a été créée pour répondre à un besoin spécifique des familles et ainsi développer une solution adaptée pour la **Garde Occasionnelle des Enfants**.

Aucune mission de garde régulière n'est proposée dans les prestations. Chaque intervention est unique et limitée dans le temps. Les prestations sont assurées **7j/7 et 24h/24**, 365 jours par an, y compris les **week-ends et jours fériés**.

Nounou Vadrouille s'adapte aux besoins des familles et apporte une **prestation de qualité** auprès des enfants dès la naissance. C'est un relais fiable et sécurisant.

Spécialisée et qualifiée dans la petite enfance, la **fondatrice** de l'entreprise assure la fonction de **Direction et d'Encadrement**.



En **2022**, grande nouveauté, la fondatrice rachète la marque “Enjoy Your Events” qui a été créée en 2010 par Vincent Bouramoul.

Cette dernière évolue pour devenir “**Enjoy Your Events by Nounou Vadrouille**” et permet de proposer aux familles et aux professionnels des prestations d'animation enfants :

- **Goûter d'anniversaire** à domicile.
- Encadrement et animation Enfant pour des **événements exceptionnels** : mariage, baptême, fête, etc.
- Espace Enfant pour des **événements professionnels** : salon, centre commerciaux, séminaire d'entreprise, etc.

# QUALITÉ DE SERVICE

L'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite par Nounou Vadrouille, **garantit** les dommages corporels, matériels, immatériels causés à toute personne physique ou morale.

## MOYENS DE COMMUNICATION

**Adresse mail :**

contact@nounouvadrouille.fr

**Formulaire de contact via notre site internet :**

www.nounouvadrouille.fr

**Responsable Nounou Vadrouille : Alice 06 37 65 19 73**

Adhésion, réservation, annulation ou modification.

**Fondatrice et Direction : Julie 07 88 83 99 76**

Facturation, comptabilité, recrutement, renseignements.

## RECRUTEMENT DE QUALITÉ

La direction assure un service de recrutement avec **entretien de qualification** et **contrôles de référence** des intervenant(e)s.

Une évaluation portant sur l'ensemble des **compétences techniques** (en matière de sécurité, de prévention, d'hygiène et d'organisation) et des **capacités relationnelles** est réalisée. Des vérifications strictes sur les références et le casier judiciaire sont établies.

Les intervenant(e)s sont mis à disposition en tenant compte des **besoins spécifiques** et des **caractéristiques de chaque prestation**.

Quel que soit leurs niveaux de formation ou leurs expériences, chacun(e) possède les **critères requis** que nous demandons et participe à nos **formations régulières** sur le monde de l'enfance.

# BABY-SITTING OCCASIONNEL

L'adhésion au service de Nounou Vadrouille est **GRATUITE** :

1. Un premier échange téléphonique avec la famille est réalisé par la responsable Nounou Vadrouille qui propose, si besoin, une rencontre physique au domicile de la famille en fonction de leur disponibilité.
2. Des documents sont remis à la famille (charte nounou vadrouille, mandat sepa, recueil d'information).
3. Dès réception de l'ensemble des documents demandés, la famille est enregistrée auprès de nos services et peut faire ses demandes de réservation.

Nous **étudions vos besoins** et nous vous apportons une solution personnalisée et adaptée.

La prestation est réalisée en assurant un **environnement sécurisant** dans la **continuité pédagogique** de la famille.

La **facturation** est établie à la fin du mois où des prestations ont été réalisées.

La famille reçoit sa facture par mail dont le règlement s'effectue par **prélèvement automatique** au début du mois suivant.

Chaque mois, Nounou vadrouille effectue la **déclaration mensuelle** par voie dématérialisée auprès de la **CAF** pour les factures ayant 16h de prestations minimum. Ceci permettant le déclenchement des **aides CMG** sur le compte bancaire des familles concernées.

L'**attestation fiscale** pour la déduction d'impôt est envoyée par mail entre janvier et mars de l'année qui suit les prestations réalisées.

Une **enquête de satisfaction** sous forme de questionnaire confidentiel à remplir vous sera remis annuellement.

# NOS TARIFS ADHÉRENTS




## Tarifs Adhérents

**SERVICE PERSONNALISÉ**  
pas d'engagement, réservation uniquement au besoin

**PAS DE FRAIS D'ADHÉSION**

**AIDES CAF + DÉDUCTION D'IMPÔTS**  
jusqu'à plus de 90% de réduction du coût de la prestation

	À L'HEURE	TTC/FAMILLE	APRÈS DÉDUCTION D'IMPÔTS
 <b>Journée</b> (Lundi au Samedi entre 06h et 22h)		<b>28€/h</b>	14€/h
 <b>Nuit</b> (Lundi au Samedi entre 22h et 06h)		<b>32€/h</b>	16€/h
 <b>Dimanche et Jours fériés</b> (De 06h à 24h)		<b>50€/h</b>	25€/h

	AU FORFAIT*	TTC/FAMILLE	APRÈS DÉDUCTION D'IMPÔTS
 <b>Forfait Journée 8h</b> (entre 06h et 22h)		<b>212€</b> (soit 26,50€/h)	106€
 <b>Forfait Soirée 5h</b> (19h-00h, modulable d'1h)		<b>150€</b> (soit 30€/h)	75€
 <b>Forfait Nuit 8h</b> (22h-06h, modulable d'1h)		<b>244€</b> (soit 30,50€/h)	122€

\*Les forfaits ne sont pas applicables aux familles non-adhérentes ainsi que les dimanches et jours fériés.

### MAJORATION & GARDE PARTAGÉE

Majoration à partir de 3 enfants et plus d'une même famille : +2€/h/enfant

Garde partagée pour 2 familles : +15€/h. Le total est divisé par 2. Une moitié de facture par famille.

### FRAIS DE DÉPLACEMENT PAR PRESTATION SELON VOTRE SECTEUR

Secteur Bordeaux 5€

Secteur Métropole 10€

Secteur autour de la métropole 15€

DÉPLACEMENT PENDANT LA PRESTATION (ACTIVITÉ ENFANT, ETC) : 0,90€/KM



Ne pas jeter sur la voie publique

 Nounou vadrouille

 nounou\_vadrouille

 contact@nounouvadrouille.fr

 www.nounouvadrouille.fr

### Moyens de paiement :

- Une facture vous est adressée à la fin du mois
- Prélèvement automatique avant le 05 du mois suivant

### Informations Complémentaires :

- Tous les frais de stationnement obligatoire pendant la durée de la garde sont pris en charge par la famille.
- Il est formellement interdit d'effectuer un don d'argent à votre Intervenant(e).

# NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

## NOTRE FONCTIONNEMENT

- La Famille précise les jours et horaires des prestations souhaitées ainsi que le ou les enfants à garder. Pas de délai minimum de réservation.
- Chaque intervention doit comporter 3h de garde minimum.
- La responsable des réservations proposera, en priorité, la nounou déjà intervenue en fonction de ses disponibilités.
- La demi-heure entamée est dûe au delà de 5 minutes de retard.
- La prestation est due jusqu'à la fin de l'horaire qui a été réservé : aucun remboursement ne sera effectué dans l'éventualité d'un retour de la Famille avant l'heure qui était prévue.
- La famille prend en charge le coût des activités payantes pour les enfants et l'intervenant(e). Une enveloppe contenant la somme doit être remise à l'intervenant(e) afin qu'elle ne fasse pas l'avance des frais.

## CONDITIONS D'ANNULATION

- L'annulation demandée intervient 15 jours ou plus avant le début de la prestation : Aucun frais d'annulation
- L'annulation demandée intervient entre 14 et 07 jours avant le début de la prestation : 30% du montant de l'ensemble de la prestation initialement prévue sera facturé.
- L'annulation demandée intervient entre 06 et 03 jours avant le début de la prestation : 50% du montant de l'ensemble de la prestation initialement prévue sera facturé.
- L'annulation demandée intervient entre 02 jours et le jour même de la prestation : 100% du montant de l'ensemble de la prestation initialement prévue sera facturé.

## CONDITIONS DE MODIFICATION

- Pour chaque demande de modification de réservation, il vous sera facturé un frais de modification d'un montant de 30€ TTC.
- Exception : aucun frais de modification ne sera facturé pour toute demande d'ajout d'heure supplémentaire effectuée pendant la durée de la prestation.

## FRAIS DE DÉPLACEMENT À DOMICILE

Les frais de déplacement sont à prévoir pour chaque intervention.

- Secteur Bordeaux : 5 euros
- Secteur Métropole : 10 euros (Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bègles, Blanquefort, Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Lormont, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Talence, Villenave d'Ornon)
- Secteur autour de la métropole : 15€

## PRESTATIONS SUR DEVIS AVEC ACOMPTÉ DE RÉSERVATION

- Toute demande de prestations en période de vacances scolaires, en forfait spécifique, pour un événement exceptionnel est soumise à une réservation obligatoire.
- Un contrat de réservation est établi. La réservation sera validée après réception du contrat signé et accompagné de l'acompte de réservation.
- Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation jusqu'à 2 mois avant le début de la prestation.

## NOS / VOS ENGAGEMENTS

- Les deux parties mettent en place l'organisation de chaque prestation : Horaires, Tâches à effectuer, etc.
- La Famille informe Nounou Vadrouille de la présence de systèmes de surveillance et d'alarme.
- Nounou Vadrouille transmet une information complète à l'intervenant(e) qui s'engage à assurer les prestations selon les conditions établies avec la Famille.
- Les deux parties s'engagent à prévenir de tout changement dès qu'ils en ont connaissance.
- Nounou Vadrouille s'engage à apporter, dans la mesure du possible, une solution nouvelle à tout événement non prévu et inopiné dans les plus brefs délais (accident de la route, maladie, etc).
- L'intervenant(e) Nounou vadrouille s'engage à donner les médicaments en respectant la prescription médicale et avec l'autorisation écrite de la famille.
- Pour toutes demandes d'ordre administratives (réservation, annulation, modification, informations, etc), la famille s'engage à contacter uniquement Alice, responsable de l'équipe Nounou Vadrouille par les moyens mis à disposition;
- L'intervenant(e) Nounou vadrouille s'engage à respecter la discrétion professionnelle des lieux de vie des Familles, de leurs croyances, de leurs habitudes de vie, de leurs religions, etc.

**Pour toutes autres demandes** (baby-sitting mariage, baptême, fête, goûter d'anniversaire à domicile, animation enfants événements, etc...), un devis avec les conditions générales de ventes correspondantes vous sera établi.



# LES AVANTAGES FISCAUX

Avec les factures Nounou Vadrouille et selon votre situation, vous **bénéficiez d'avantages fiscaux**.

Vous bénéficiez d'une **déduction** de votre impôt sur le revenu à hauteur de **50% des sommes** que vous versez au titre des services à la personne.

Toutes aides perçues (CAF, etc.) sont déduites de ces dépenses.

- **Le crédit d'impôt :**

Le crédit d'impôt, s'il excède l'impôt dû en partie ou en totalité, vous sera remboursé en totalité ou partiellement par le trésor public.

Une **attestation fiscale** reprenant la totalité des sommes versées vous est envoyée par Nounou Vadrouille, entre janvier et mars de l'année suivante.

Le paiement en espèce ne peut donner lieu à la délivrance d'une attestation fiscale et donc ne permet pas de bénéficier d'un éventuel avantage fiscal.

- **Le plafond des dépenses :**

Le plafond de remboursement de 50% des dépenses annuelles est fixé à **12 000 € par an et par foyer fiscal**.

Des majorations du plafond annuel de dépenses (jusqu'à 20 000 € maximum) peuvent intervenir en fonction du nombre d'enfants à charge, de la présence d'enfants handicapés, d'ascendants vivant au domicile du déclarant, etc (article 199 sexdecies du code général des impôts).

Dans la limite de ces plafonds, **vous ne financez en réalité que 50 % des sommes versées**.

**Exemple :**

50 % de 12 000 € + 1 500 € par enfant à charge dans la limite de 15 000 €, soit : **7 500 € à déduire au maximum**.

# AIDES FINANCIÈRES CAF

## CMG STRUCTURE

### Complément de libre choix de Mode de Garde

Pour vous aider à financer la garde à domicile de votre enfant, une allocation accordée par la CAF dans le cadre de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) a été mise en place aux familles dont le ou les enfants sont âgés de moins de 6 ans. Les prestations Nounou Vadrouille vous permettent de profiter de cette aide.

#### Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Avoir un enfant de moins de 6 ans
- Faire appel à une entreprise agréée
- L'enfant doit être gardé au moins 16 heures dans le mois
- Avoir une activité professionnelle minimum

*Vous n'avez pas besoin de justifier d'une activité minimum si vous êtes :*

- *bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)*
- *au chômage et bénéficiaire de l'allocation d'insertion ou de l'allocation de solidarité spécifique*
- *bénéficiaire du revenu minimum d'insertion ou de l'allocation de parent isolé et :*

*titulaire d'un contrat de travail ou d'insertion,  
ou inscrit comme demandeur d'emploi auprès de pôle emploi ou en formation rémunérée  
ou étudiant (si vous vivez en couple, vous devez être tous les deux étudiants).*

#### Montant de la prise en charge :

Le montant que vous verse votre CAF/MSA varie en fonction de vos ressources, du nombre d'enfants et de leur âge.

Un minimum de 15% de la dépense restera à votre charge (Voir tableau du montant des aides page suivante).

**Nous sommes en mesure de vous apporter notre aide, n'hésitez pas à nous contacter à ce sujet.**

# Montants mensuels maximums des Aides CMG STRUCTURE

Plafonds de revenus 2020 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022

Enfant(s) à charge	Revenus		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 Enfant	21 320 € *	47 377 € *	47 377 € *
2 Enfants	24 346 € *	54 102 € *	54 102 € *
3 Enfants	27 372 € *	60 827 € *	60 827 € *
Au-delà de 3 enfants	+ 3 026 €	+ 6 725 €	+ 6 725 €

\*Ce montant est majoré de 40 % si vous élevez seul(e) avec votre ou vos enfants

Montants mensuels maximums jusqu'au 31 mars 2023

Âge du dernier enfant	Recours à une Structure agréée Garde à domicile		
Moins de 3 ans*	876,18 €	755,30 €	634,46 €
De 3 à 6 ans	438,09 €	377,66 €	317,23 €

\* Si votre enfant atteint l'âge de 3 ans entre le 1er janvier et le 31 août, le bénéfice du montant mensuel maximum applicable aux enfants de 0 à 3 ans est prolongé jusqu'au mois précédent la rentrée scolaire de septembre.

Ces montants sont divisés par deux si vous bénéficiez de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) versée pour un temps partiel de 50 % ou moins.

Sous certaines conditions, ces montants peuvent être majorés de :

- + 10 % si votre enfant est gardé la nuit de 22h à 6h, le dimanche ou les jours fériés.
- + 30 % si vous et/ou votre conjoint est bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés.
- + 30 % si vous bénéficiez de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.
- + 30 % si vous vivez seul(e) avec votre ou vos enfant(s).

# Faire votre demande d'aide CMG STRUCTURE via votre espace CAF



## 1 - MES SERVICES EN LIGNE



## 2 - FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION



## 3 - LES ENFANTS



## 4 - CMG

## 5 - Faire la demande en ligne

## 6 - Sélectionner "Structure"

## 7 - Sélectionner "Service de garde à domicile"

## 8 - Remplir les champs des informations administratives Nounou vadrouille

# RECOURS EN CAS DE LITIGE

En cas de difficulté votre prestataire **Nounou Vadrouille** s'efforcera toujours d'apporter une réponse adaptée à votre situation.

Néanmoins pour les problèmes non résolus par **Nounou Vadrouille**, vous pouvez faire appel, en vue de vous faire aider à faire valoir vos droits, à une personne qualifiée que vous choisirez sur la liste prévue à l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et publiée par les services du conseil général.

Les personnes qualifiées au titre de l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des Familles dans le département de la Gironde sont:

- Monsieur Marc LOSSON
- Madame GOUTTENOIRE

Vous pouvez contacter la personne qualifiée de votre choix en faisant suivre votre demande selon le moyen de communication suivant:

- Par téléphone: Numéro Vert 0800 00 33 33
- Par E-mail: [personnesqualifiees@cg33.fr](mailto:personnesqualifiees@cg33.fr)
- Par courrier: Conseil Général DGAS-DAPAH-SDE  
Personnes qualifiées  
1 Esplanade Charles de Gaulle  
CS 71223  
33074 BORDEAUX CEDEX

*Bienvenue dans  
le petit monde  
de Nounou vadrouille*



[contact@nounouvadrouille.fr](mailto:contact@nounouvadrouille.fr)

[www.nounouvadrouille.fr](http://www.nounouvadrouille.fr)

06 37 65 19 73